

PUP VAL DE RICARD



PROGRAMME DES TRAVAUX DES OUVRAGES PUBLICS DE VOIRIE ET RESEAUX

SOMMAIRE

1 Programme détaillé des travaux de voirie et réseaux	3
2 Plan de localisation de la voie	5
3 Plan projet	8

1-Programme détaillé des travaux de voirie et réseaux

Les travaux consistent en la réalisation :

- L'élargissement d'une voie de circulation en double sens 1x2 voies inscrite au PLU à 5,7 mètres (barreau transversal);
- L'élargissement et la réalisation en voie de bouclage en sens unique de 2,85 mètres (voie de bouclage) ;
- D'un trottoir piétonnier de chaque côté ;
- D'une bande cyclable parallèle au trottoir sur la voie transversale jusqu'à la jonction avec les futurs collectifs ;
- Du raccordement à l'Avenue de la Côte Bleue ;
- Du réseau d'eau potable ;
- Du réseau d'assainissement ;
- Du réseau d'eau pluviale ;
- De l'éclairage public ;
- Du réseau ErDF ;
- Du réseau Télécom.

Voies de circulation et stationnement :

La chaussée principale de circulation des véhicules, sera composée d'une voie à double sens, de 5,7 mètres de large, traitée en enrobés.

L'accès entre la voie transversale et l'Avenue de la Côte Bleue sera repris dans le cadre et les raccordements des réseaux réalisés.

Dimensionnement :

Cette chaussée sera dimensionnée selon les hypothèses suivantes de circulation :

- Nouveaux programmes immobiliers : 110 logements, soit 220 véhicules jours ;
- Habitations existantes environ 15 soit près de 45 véhicules jour ;
- Habitations à venir environ 15 soit près de 45 véhicules jour.

Trottoir et accès piétonniers :

La nouvelle voie d'accès sera bordée, de part et d'autre, par des trottoirs piétonniers.

Voie cyclable et aménagements paysagers

Afin de favoriser les modes de déplacements doux, une bande cyclable sera aménagée sur la première partie du barreau transversal jusqu'à la connexion avec le futur programme de European Homes 40.

Les réseaux divers

Eaux pluviales :

La voie aménagée collectera les eaux pluviales récupérées sur son emprise au moyen d'avaloirs. Ces eaux seront renvoyées vers un bassin réservoir.

Les réseaux EP de la voie seront dimensionnés, en tenant compte d'une éventuelle urbanisation ultérieure.

Eaux usées :

Les réseaux d'eaux usées prévus sur le tracé des voies seront dimensionnés dans l'objectif de d'assurer l'assainissement des parcelles à urbaniser.

Eau potable :

Les réseaux d'eau potable prévus sur le tracé des voies seront dimensionnés dans l'objectif de d'assurer l'adduction d'eau potable des parcelles à urbaniser.

ERDF :

L'aménagement de la voie prévoira la mise en place des réseaux ERDF HTA en vue d'une urbanisation future du site.

L'aménagement prévoira, en limite de voie, la préparation de plateformes pour l'installation ultérieure, selon besoin, de postes de transformation préfabriqués.

GRDF :

Il n'est pas prévu de réseaux GRDF sur cet aménagement.

Télécommunications :

L'aménagement de la voie prévoira la mise en place d'une infrastructure de réseaux Télécommunications et de fibre optique en vue de l'urbanisation future de la zone.

Eclairage Public :

L'éclairage public des voies sera assuré par des candélabres de 7 mètres de haut.

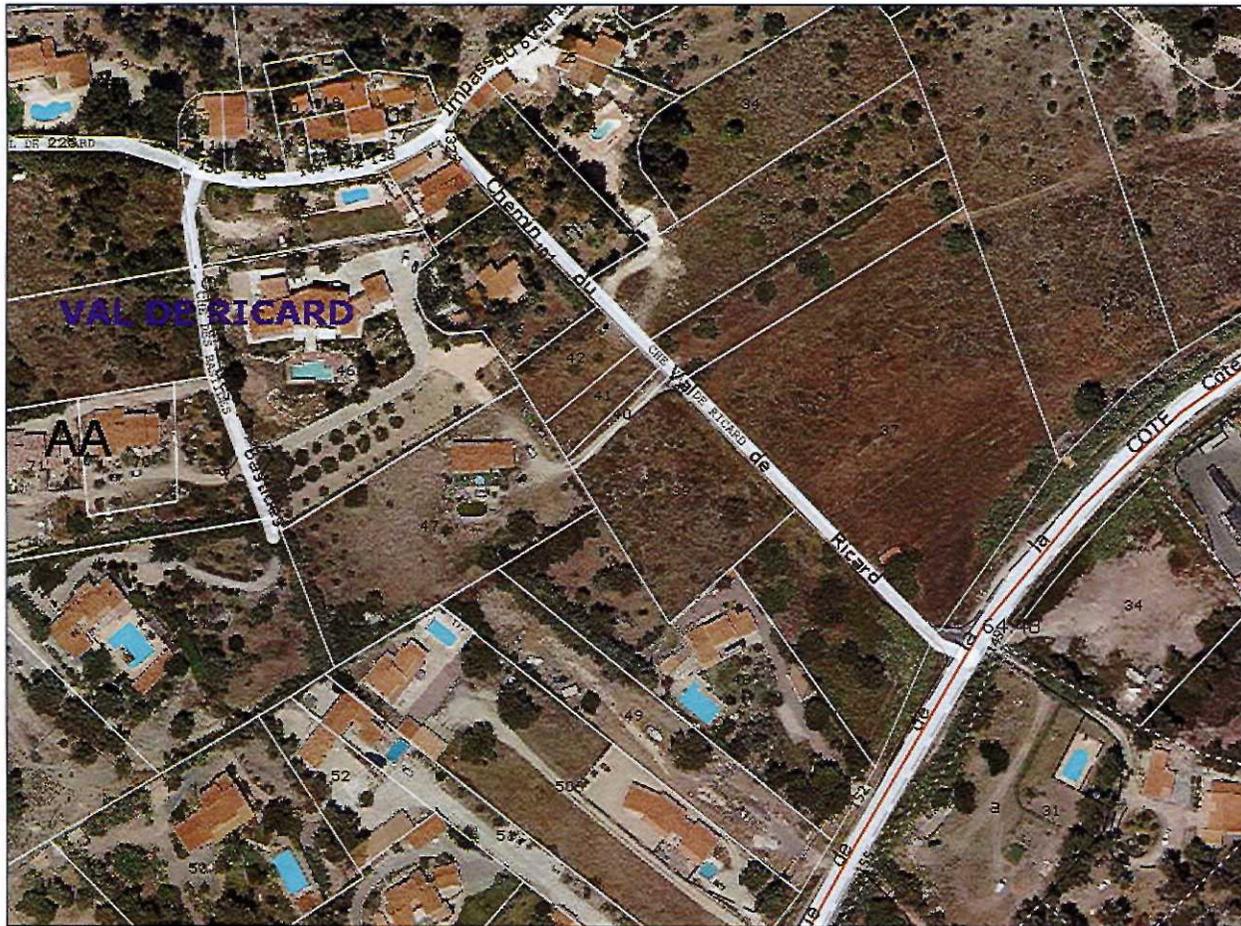
Investigations complémentaires

Les investigations complémentaires suivantes seront nécessaires à la poursuite des études :

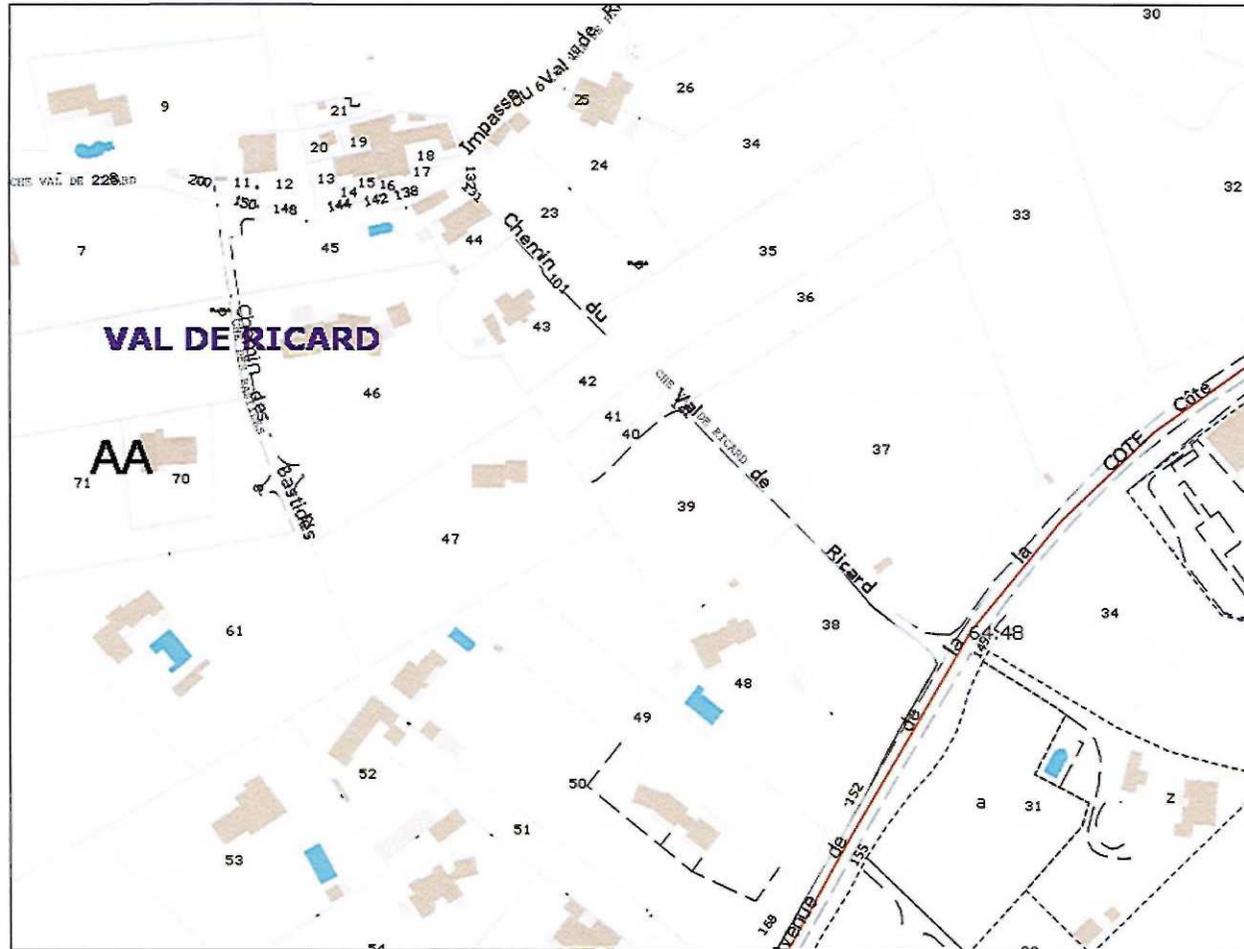
- Compléments de levés topographiques d'état des lieux ;
- Etudes géotechnique G2
- Etude de circulation et de mobilité
- Enquête concessionnaires d'extension de réseaux.

2-Plan de localisation

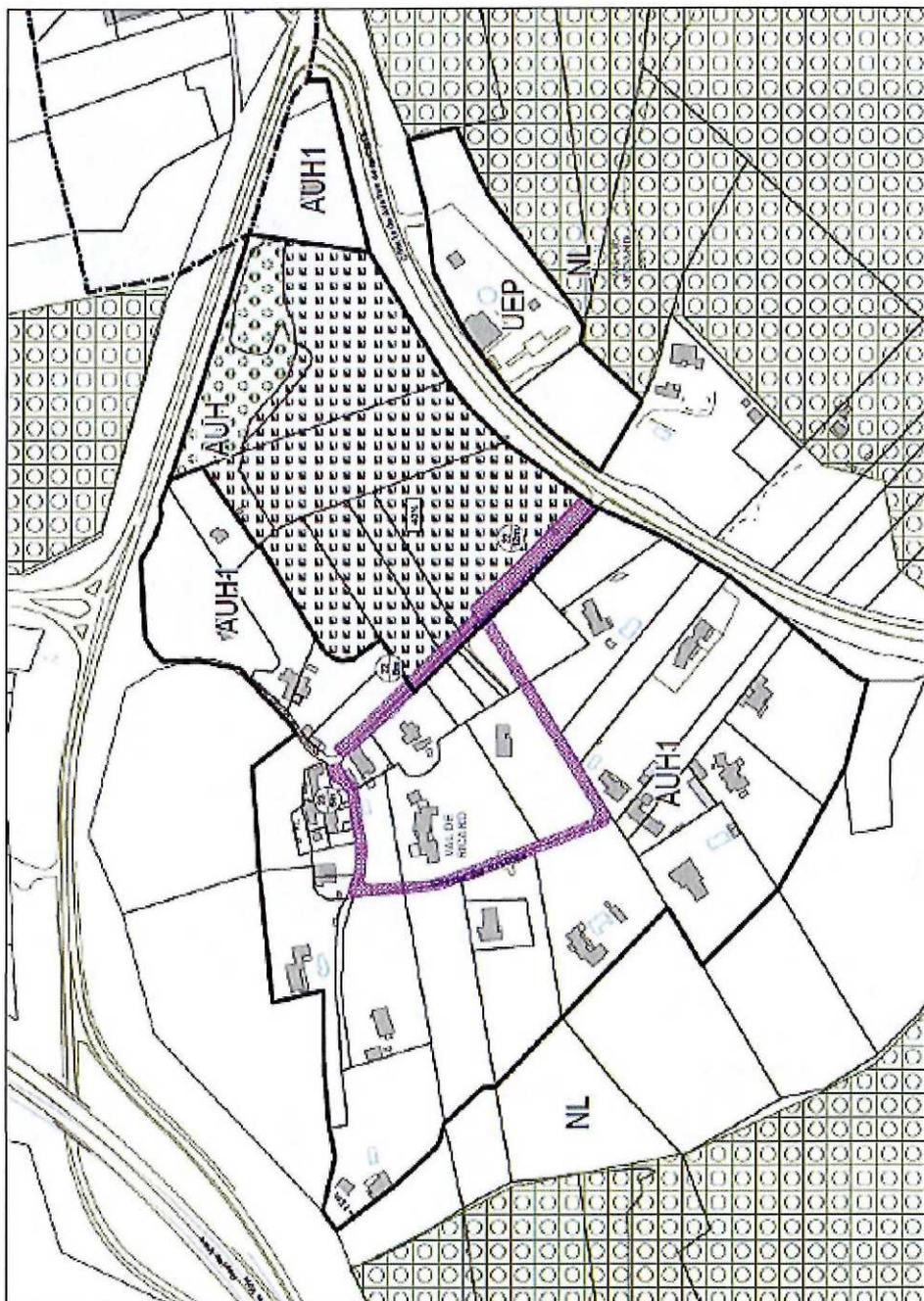
PLAN ORTHOPHOTO



PLAN CADASTRAL

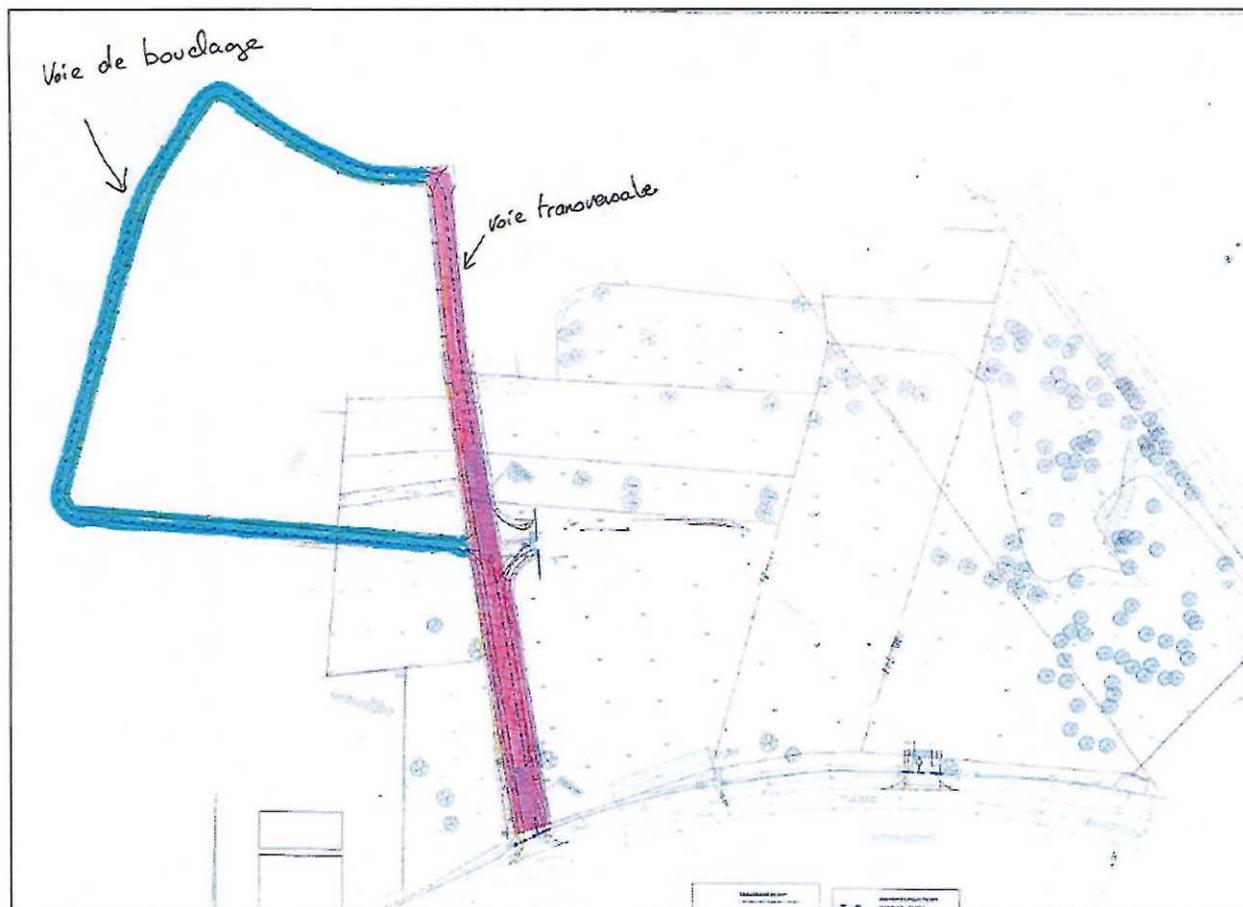


EMPLACEMENTS RESERVES



3-Plan projet

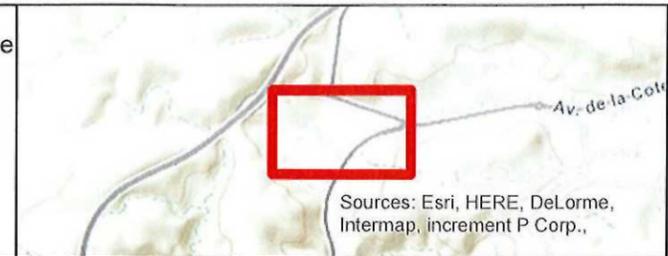
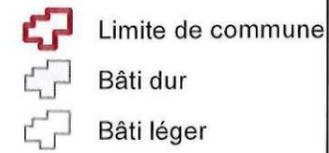
PLAN DES VOIES OBJET DU PROJET







Périmètre du Projet Urbain Partenarial Val de Ricard



Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp.,

